

02 juil 2007 -13:00

Déclaration Présidence du Conseil de Sécurité l'Onu concernant les petites armes et armes légères

Ce 29 juin, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies a adopté une déclaration de la Présidence en ce qui concerne les petites armes et armes légères.

Ce 29 juin, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies a adopté une déclaration de la Présidence en ce qui concerne les petites armes et armes légères.

Adoption d'une déclaration de la Présidence du Conseil de Sécurité des Nations-Unies en ce qui concerne les petites armes et armes légères Bruxelles, 29/6/2007. Ce 29 juin, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies a adopté une déclaration de la Présidence en ce qui concerne les petites armes et armes légères. Dans cette déclaration, le Conseil de Sécurité exprime sa préoccupation sur les conséquences très négatives du commerce illégal des armes sur la paix et la sécurité internationales. Le commerce illégal des armes prolonge les conflits, attise la violence et mine tout processus de paix. Le Conseil de Sécurité a demandé au Secrétaire-Général de rédiger pour 2008 un rapport avec son analyse et ses recommandations sur la question ainsi que sur le respect du Plan d'action 2001 des Nations-Unies contre le commerce illégal des armes. Cette déclaration entérine aussi le principe du rapportage régulier du Secrétaire-Général devant le Conseil de Sécurité, permettant à ce thème de rester à l'agenda du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Le Conseil de Sécurité en appelle ensuite à la stricte exécution du Plan d'Action des Nations-Unies et de l'Instrument international sur l'identification et la traçabilité des petites armes et des armes légères et demande des efforts accrus en matière de lutte contre le commerce illégal des armes aux niveaux national, régional et international. Le Ministre De Gucht se réjouit qu'un accord ait été atteint sur cette déclaration, en partie grâce à l'impulsion belge, lors de la Présidence belge du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. « La Belgique est un partisan déclaré d'un cadre international juridique, avec des critères clairs, en matière de commerce des armes et souhaite rapidement lancer des négociations à ce propos », pour le Ministre De Gucht.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be